



Amélie de Montchalin renouvelle, une fois encore, ses remerciements à l'ensemble des agents œuvrant au service de l'intérêt général.

On observe un début de stabilisation de la situation, l'évolution dépendra cependant de la dynamique des variants.

Des efforts seront nécessaires pendant encore quelques semaines pour garder la maîtrise de la situation.

Télétravail : il atteint 58,5% dans la FPE, 78% en administration centrale (en moyenne 3,8jour/semaine), 50% dans les services déconcentrés (en moyenne 2,8jours/semaine) et 72% dans les établissements publics, pour 3,2 jours/semaine.

Vaccination : Il est important de rassurer.

Le but reste de vacciner d'abord les plus vulnérables puis de descendre dans les âges.

La priorisation faite aux agents au contact du public est à entendre dans le cadre de cette stratégie d'âge.

S'agissant des personnes au contact des enfants, il s'agit d'avoir une vision extensive de la communauté éducative.

Vaccinateurs : toutes les modalités juridiques ont été prises et les règles empêchant, par exemple, le cumul emploi/retraite, ont été supprimées. Le paiement se fera par l'Assurance maladie ou par les hôpitaux. Il sera au barème pour les agents exerçant sur leurs repos (PMI).

Perspectives : le 3 mai, suppression des contraintes de déplacements en journée puis, à la mi-mai, réouverture de établissements publics, avec un dialogue social indispensable.

**../. suite à télécharger**

**fichiers:**



[Télécharger 2021.04.26\\_-cr\\_reunion\\_du\\_26\\_avril.pdf](#) (186.69 Ko)

**Public:** [COVID-19](#)  
[Fonction publique](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank

---